



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.II/5
22 mai 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DES ENTREPRISES ET DU DÉVELOPPEMENT**

Première session
Genève, 4-8 mai 2009

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DES ENTREPRISES ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA PREMIÈRE SESSION**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. CONCLUSIONS CONCERTÉES	3
A. Conclusions concertées.....	3
B. Conclusions concertées portant sur les résultats des réunions d'experts	5
II. COMPTE RENDU DES DÉBATS.....	8
A. Résumé du Président.....	8
B. Décision de la Commission	21
III. QUESTIONS D'ORGANISATION	22
A. Ouverture de la session.....	22
B. Élection du Bureau	22

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Page</i>
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	22
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.....	23
Annexe	
Participation.....	24

I. CONCLUSIONS CONCERTÉES¹

A. Conclusions concertées

La Commission prie la CNUCED de tenir compte des besoins et des difficultés propres à chaque pays, conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, lors de l'application des présentes conclusions.

1. La Commission *s'est déclarée préoccupée* par les répercussions de la crise économique mondiale sur les flux d'investissement étranger direct (IED). L'effondrement de ces flux risque de remettre en cause les progrès en matière de développements réalisés jusqu'à présent. La Commission *a encouragé* le secrétariat à poursuivre l'analyse des répercussions de la crise économique sur les IED, notamment pour les pays en développement, et à étudier les moyens appropriés qui permettraient de rétablir et d'améliorer les conditions permettant aux IED de contribuer à la croissance et au développement. Il faudrait accorder une attention particulière à l'impact de la crise sur le niveau, la structure et l'évolution des investissements et aux mesures prises face à cette crise par les pays d'origine et de destination.

2. La Commission *a pris note avec satisfaction* de l'analyse contenue dans le *World Investment Report 2008* ainsi que dans d'autres travaux d'analyse de la question des investissements réalisés par la CNUCED. Elle attend avec impatience la livraison 2009 du *World Investment Report*, qui traitera des IED dans l'agriculture, question d'une importance vitale pour la plupart des pays en développement. Elle *a prié* la CNUCED de continuer à renforcer ses travaux d'analyse des IED et de leurs conséquences pour le développement, y compris, par exemple, l'intégration régionale, l'investissement Sud-Sud, les investissements dans les technologies vertes et les technologies liées aux énergies renouvelables, et les IED et la répartition entre hommes et femmes dans la population active. La Commission *a encouragé* la CNUCED à continuer de renforcer ses activités de recherche et d'analyse concernant la science, la technologie et l'innovation, conformément au paragraphe 158 de l'Accord d'Accra, y compris dans le cadre des accords internationaux d'investissement.

3. Afin de permettre plus facilement aux décideurs d'élaborer et de mettre en œuvre, sur la base d'analyses solides et de statistiques fiables, des politiques en matière d'investissement qui contribuent au développement, la Commission *a prié* la CNUCED – et compte tenu des besoins et des difficultés propres à chaque pays conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra et en particulier aux PMA – de participer à la collecte de données de qualité sur les IED et les activités des sociétés transnationales et au renforcement des capacités institutionnelles connexes. La Commission *a demandé* aux partenaires du développement d'appuyer les activités de coopération technique de la CNUCED dans ce domaine.

4. La Commission *s'est félicitée* des travaux de la CNUCED concernant les meilleures pratiques en matière de politique d'investissement et demande qu'ils soient poursuivis.

¹ Telles qu'adoptées lors de la séance plénière finale, le 8 mai 2009.

5. La Commission *s'est félicitée* des engagements récemment renouvelés de s'abstenir de dresser des obstacles aux investissements – et de continuer à promouvoir les investissements –, et *a insisté* sur l'importance qu'il y a à respecter ces engagements afin d'atténuer l'impact de la crise économique mondiale. Elle *s'est félicitée également* de l'appel lancé aux organismes internationaux afin qu'ils suivent, dans le cadre de leur mandat respectif, les mesures prises en matière d'investissement et fassent rapport à leur sujet, et *a encouragé* la CNUCED à collaborer avec d'autres organisations internationales compétentes à cet effet.

6. La Commission *a pris note avec satisfaction* des examens de la politique d'investissement de la République dominicaine et du Nigéria. Ces examens sont des outils précieux pour faciliter les investissements. La Commission *a souligné* qu'il importe de fournir en temps voulu une assistance pour l'application des recommandations qui y sont énoncées. Notant le nombre de demandes d'examen et de suivi en attente, elle *a invité* les partenaires de développement à donner à la CNUCED les moyens d'y répondre.

7. La Commission *a demandé* à la CNUCED de continuer à jouer son rôle de coordination au sein du système des Nations Unies pour toutes les questions en rapport avec les accords internationaux d'investissement en poursuivant ses activités de recherche et d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités ainsi que ses délibérations au niveau intergouvernemental.

8. La Commission *s'est félicitée* des travaux de la CNUCED en matière de promotion et de facilitation des investissements pour le développement, notamment de son programme d'assistance technique à l'appui des organismes de promotion des investissements. Elle *a accueilli avec satisfaction* la coopération avec d'autres organisations actives dans ce domaine, en particulier l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).

9. La Commission *a pris note avec satisfaction* de l'assistance fournie par la CNUCED pour aider les pays, conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, à renforcer leur efficacité administrative grâce à l'administration en ligne. Elle *a prié* la CNUCED de fournir son appui à d'autres pays également, de développer ses travaux d'analyse visant à identifier les bonnes pratiques et politiques, et de faciliter la diffusion de ces pratiques et politiques aux États membres. Elle *a encouragé* les donateurs à appuyer l'assistance fournie par la CNUCED aux pays en faveur de l'efficacité administrative.

10. La Commission *a souligné* la contribution importante des travaux de l'EMPRETEC de la CNUCED pour le développement de l'entrepreneuriat en Afrique et en Amérique latine. Elle *a apprécié* de la contribution du programme de la CNUCED visant à intégrer les petites et les moyennes entreprises aux chaînes de valeur mondiale, ainsi que de ses travaux dans le domaine du tourisme. La Commission *a encouragé* la CNUCED à élaborer d'autres programmes similaires, en particulier dans les PMA.

11. La Commission *a accueilli avec satisfaction* les travaux réalisés par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui revêtent une importance particulière à l'heure actuelle. Elle *a encouragé* les donateurs à appuyer les efforts de renforcement des capacités dans les domaines de la transparence et de la comptabilité des entreprises.

12. La Commission *a demandé* à la CNUCED d'aider l'Organisation des assurances africaines à renforcer le secteur des assurances en Afrique au moyen de services consultatifs et de renforcement des capacités.

13. La Commission *s'est félicitée* des efforts du secrétariat pour appliquer l'Accord d'Accra et renforcer davantage encore les synergies en son sein ainsi qu'entre ses trois grands domaines d'activité.

B. Conclusions concertées portant sur les résultats des réunions d'experts

1. Réunions d'experts pluriannuelles

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

1. *S'est félicitée* du lancement des réunions d'experts pluriannuelles;
2. *A pris note* des rapports de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement (TD/B/C.II/MEM.3/3), de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation (TD/B/C.II/MEM.1/4) et de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale (TD/B/C.II/MEM.2/3);
3. *A prié* le Secrétaire général de la CNUCED de faire en sorte que les conclusions de ces réunions d'experts soient diffusées le plus largement possible, en particulier auprès des décideurs;
4. *A réaffirmé* que le financement de la participation d'experts nationaux – compte tenu des besoins et des difficultés propres à chaque pays conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, et en particulier aux pays les moins avancés (PMA) – doit être durable et prévisible. Ce financement proviendra du fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, et la Commission a prié le Secrétaire général de la CNUCED, à titre prioritaire, de redoubler d'efforts pour recueillir des contributions au fonds d'affectation spéciale. Les États membres ont été encouragés à contribuer au fonds. Ils ont été également encouragés à proposer des noms de participants aux réunions d'experts;
5. *A encouragé* le secrétariat, pour l'organisation des futures réunions d'experts, à prévoir les réunions et à faire en sorte que la documentation et le programme détaillé des réunions soient disponibles longtemps à l'avance. Le secrétariat devrait s'attacher à réduire le nombre de participants – mais en préservant une participation équilibrée et équitable sur le plan géographique – et à encourager le débat. À cet égard, la Commission s'est félicitée de la structure adoptée pour la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement;

6. *A encouragé* le secrétariat à étudier les questions définies par les réunions d'experts, conformément à ses conclusions;

7. *A prié* la CNUCED de tenir compte des besoins et des difficultés propres à chaque pays, conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, pour l'application des présentes conclusions;

Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement

8. *A confirmé à nouveau* que la CNUCED est le principal organisme de coordination du système des Nations Unies pour les questions en rapport avec les accords internationaux d'investissement et l'instance chargée de faire mieux comprendre les questions en rapport avec ces accords ainsi que leurs liens avec le développement;

9. *A approuvé* la suggestion tendant à ce que les experts des accords internationaux d'investissement se réunissent chaque année afin de tirer collectivement des enseignements et de fournir des services consultatifs, avec la participation de l'ensemble des parties prenantes des pays en développement, de façon à faciliter le développement des échanges au sujet des expériences nationales et le partage des meilleures pratiques;

10. *S'est félicitée* de l'utilisation du réseau en ligne de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement pour le partage permanent de données d'expérience et de points de vue sur les principales questions et les nouvelles questions;

11. *A prié* la CNUCED, dans le cadre de son mandat, de continuer d'analyser les tendances concernant les accords internationaux d'investissement et la législation dans ce domaine, et d'effectuer des travaux de recherche et d'analyse au sujet des principales questions et des nouvelles questions qui apparaissent, de leurs conséquences pour le développement et de l'impact de l'assistance technique et du renforcement des capacités, conformément aux paragraphes 149 et 151 de l'Accord d'Accra;

12. *A accueilli avec satisfaction* les travaux de la CNUCED en matière de collecte de données menés en liaison étroite avec les activités de renforcement des capacités et les enquêtes réalisées par les autorités nationales concernant l'investissement, et *prié* le secrétariat de diffuser dans des délais appropriés les résultats des enquêtes;

Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation

13. *A recommandé* au Conseil du commerce et du développement d'approuver les thèmes suggérés (par. 59 du rapport de la réunion);

14. *S'est félicitée* de l'engagement pris par les experts de collaborer dans un certain nombre de domaines (par. 60 du rapport);

15. *A approuvé* la réalisation d'examens collégiaux volontaires de l'innovation et des politiques de développement des entreprises (par. 60 b) du rapport) sur la base des documents disponibles;
16. *A encouragé* les mécanismes destinés à permettre aux programmes de la CNUCED dans le domaine de l'entreprenariat de tirer pleinement parti des partenariats avec les institutions d'enseignement, de recherche et autres (par. 60 e));
17. *S'est félicitée* de la proposition d'établir des réseaux pour étudier les questions présentant un intérêt particulier pour le groupe d'experts (par. 60 a) du rapport);
18. *A encouragé* la CNUCED à développer la collaboration à ce sujet au sein du système des Nations Unies, en particulier avec la Commission de la science et de la technique au service du développement et avec les commissions régionales;
19. *A prié* la CNUCED d'étudier la possibilité d'utiliser les transcriptions en temps réel de façon à faciliter la diffusion de l'information, la participation à distance et l'établissement de rapports;
20. *A prié également* la CNUCED de faire du forum en ligne un élément permanent des travaux des réunions des groupes d'experts;

Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale

21. *A réaffirmé* que la coopération Sud-Sud, en tant que complément de la coopération Nord-Sud, pourrait être un moyen important de renforcer les capacités intérieures (par. 68 du rapport de la réunion). Tous les organismes des Nations Unies et institutions multilatérales concernés, en particulier la CNUCED, devraient intensifier leurs efforts en faveur d'une intégration véritable de la coopération Sud-Sud dans la conception, la formulation et la mise en œuvre de leurs programmes ordinaires et envisager d'accroître les moyens humains, techniques et financiers destinés à appuyer les initiatives de coopération Sud-Sud (A/RES/58/220); *a invité* la communauté internationale à s'acquitter de ses engagements en faveur du développement et à trouver les moyens de financer durablement l'aide au développement – en fonction des besoins et des difficultés propres à chaque pays, conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, et en particulier aux PMA – afin d'appuyer les efforts visant à surmonter la crise économique et à promouvoir le développement (par. 68 du rapport);
22. *A invité* la CNUCED, dans le cadre de son mandat – et compte tenu des besoins et des difficultés propres à chaque pays conformément au paragraphe 10 de l'Accord d'Accra, en particulier aux PMA – à évaluer l'impact de la crise financière et économique sur l'investissement et le développement, y compris sur la coopération Sud-Sud, et à élaborer, selon qu'il convient, des mesures pour y faire face et des stratégies destinées à dynamiser la croissance et le développement (par. 79 du rapport);

2. Réunions d'experts à session unique

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

Réunions d'experts sur le commerce et les changements climatiques: perspectives et enjeux pour le commerce et l'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre

La Commission,

1. *A encouragé* la CNUCED, au titre du mandat énoncé au paragraphe 100 de l'Accord d'Accra, à renforcer son aide en faveur du développement durable et à examiner la question des changements climatiques dans le cadre de l'aide qu'elle apporte aux pays en développement en matière de commerce et d'investissement ainsi que pour l'élaboration de leurs stratégies de développement, compte tenu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

3. Groupe de travail intergouvernemental d'experts

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

La Commission,

1. *A pris note* du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-cinquième session (TD/B/C.II/ISAR/51) et des conclusions concertées qui y figurent; et

2. *A approuvé* l'ordre du jour provisoire proposé par le Groupe d'experts pour sa vingt-sixième session.

II. COMPTE RENDU DES DÉBATS

A. Résumé du Président

1. Ouverture de la session

1. Le Secrétaire général de la CNUCED, M. Supachai Panitchpakdi, a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont été également faites par a) le représentant de la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et de la Chine; b) le représentant de Sri Lanka au nom du Groupe asiatique; c) le représentant du Brésil au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC); d) le représentant de la Côte d'Ivoire au nom du Groupe africain; e) le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne; f) le représentant du Bangladesh au nom du Groupe des pays les moins avancés (PMA); g) le représentant du Kirghizistan au nom du Groupe D; et h) le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Les représentants des États membres ci-après ont également fait des déclarations au nom de leur pays: Chine, Équateur, Indonésie, Suisse, Rwanda et Népal.

2. Se référant aux réunions récentes des institutions de Bretton Woods, le Secrétaire général a dit qu'il avait été très peu question jusqu'à présent des effets de la crise sur l'investissement étranger direct (IED) et que la première session de la Commission de l'investissement, des

entreprises et du développement venait à point nommé. Malgré l'apparition de premiers signes de redressement, l'environnement économique restait très incertain, et trois grands motifs de préoccupation au moins pouvaient être évoqués: la persistance d'actifs toxiques dans les bilans des banques, la persistance des sorties de capitaux des pays en développement, et le soutien insuffisant apporté au secteur financier. En outre, les stratégies de sauvetage envisagées pour les pays développés ne profiteraient pas automatiquement aux pays en développement, où une crise nouvelle risquait d'apparaître. En ce qui concernait les flux d'IED et comme souligné dans l'étude intitulée «Assessing the impact of the current financial and economic crisis on global FDI flows», tous les indicateurs – y compris la contraction brutale des bénéfices des entreprises, l'insuffisance des ressources et la réticence à investir à l'étranger – laissaient prévoir un recul beaucoup plus considérable de l'IED en 2009 ainsi que des effets préjudiciables sur les opérations des sociétés transnationales dans les pays en développement. Malgré ces prévisions, l'IED bénéficiait d'un certain nombre de facteurs favorables tels que l'effondrement des prix des actifs, la possibilité de flux d'IED Sud-Sud plus importants, les possibilités offertes dans les industries liées à l'environnement ou dans le secteur de l'énergie et la progression de la demande dans certains pays émergents. Globalement, selon la publication *World Investment Prospect Survey 2009-2011* (UNCTAD/DIAE/IA/2008/1), pour le redressement de l'IED le scénario le plus probable était un schéma en forme de U, avec un effet positif réel sur l'investissement et l'emploi en 2011. On voyait donc toute l'importance qu'il y avait à opter pour les bonnes politiques.

3. Le Secrétaire général a suggéré à la Commission de réfléchir aux choix de politiques possibles, et à la CNUCED d'analyser les mesures prises aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil pour promouvoir l'investissement. Même s'il n'y avait pas encore de signes de protectionnisme, il avait été dit durant les discussions du G-20 que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la CNUCED devraient surveiller les mesures prises qui ne favorisaient pas nécessairement l'investissement. Dans le même ordre d'idée, la prolifération des accords internationaux d'investissement devrait être surveillée de près pour s'assurer qu'était mis en place un cadre de réglementation économique raisonnable. Les possibilités qu'offrait l'intégration régionale méritaient elles aussi d'être explorées, en particulier pour les PMA et les pays en développement sans littoral. Enfin, la CNUCED devrait aider les pays à se préparer à l'économie mondiale de l'après-crise, qui verrait apparaître des secteurs nouveaux et une géographie nouvelle des investissements.

4. Plusieurs délégations, saluant la préparation par le secrétariat d'une mise à jour de son étude des effets de la crise sur l'IED, ont demandé à la CNUCED de continuer à actualiser périodiquement l'étude et à suivre et analyser l'évolution des politiques nationales et internationales en matière d'investissement, en particulier sous l'angle du développement.

5. De nombreuses délégations ont salué la qualité des publications de la CNUCED sur l'IED et sur d'autres questions en relation avec l'investissement. Le *World Investment Report 2009*, notamment, présentait un intérêt tout particulier. La plupart des délégations ont souligné que la CNUCED devrait poursuivre son analyse des multiples facteurs nécessaires pour attirer l'IED et le mettre à profit. Elles ont unanimement salué le travail de la CNUCED pour le processus des examens de la politique d'investissement (EPI) et elles attendaient avec intérêt la présentation de la politique d'investissement du Nigéria et de la République dominicaine. Un pays ayant déjà bénéficié de cet examen a dit que l'assistance de la CNUCED avait permis d'accroître les courants d'investissement dans le pays et il a demandé à la CNUCED de renforcer son

programme, surtout en ces temps de crise. Il a été dit aussi que les efforts pour développer les infrastructures et les capacités productives dans les PMA restaient d'une importance cruciale. On considérait, à cet égard, que les meilleures pratiques pouvant être reprises dans des PMA devraient être examinées.

6. Dans le cadre de la crise financière mondiale et des mesures de réforme pour réglementer les finances internationales, le rôle des accords internationaux d'investissement s'agissant d'assurer la stabilité et la prévisibilité apparaissait de plus en plus important. Dans la mesure où les pays recouraient à ces accords pour attirer l'IED et promouvoir le développement, il était nécessaire de renforcer leur composante développement, notamment en examinant comment les accords pouvaient servir les intérêts des PMA en matière de développement. Les délégations ont salué le travail d'analyse et de recherche de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement et ont souhaité qu'elle reste attentive à l'évolution de la question et aux tendances nouvelles qui pourraient se dessiner, y compris dans le contexte du règlement des différends entre États et investisseurs. Elles se sont félicitées aussi de l'assistance technique fournie à cet égard. Un groupe, par exemple, a salué le travail de la CNUCED à l'intention des pays du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

7. Les participants ont félicité la CNUCED d'avoir organisé avec succès les réunions d'experts à session unique ou pluriannuelles. Les nouvelles modalités et les débats de la première session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement étaient jugées particulièrement utiles.

8. Les activités de la CNUCED pour renforcer les capacités d'offre des petites et moyennes entreprises (PME), en particulier grâce à des programmes comme EMPRETEC, ont été mises en relief, de même que les travaux touchant la facilitation du commerce et l'administration en ligne. Selon plusieurs délégations, dans le contexte économique actuel, il était particulièrement important que la CNUCED poursuive son action en faveur de l'efficacité administrative.

**2. Segment de haut niveau – Réunion commune de la Commission
et de l'Association mondiale des organismes de
promotion de l'investissement**
(Point 5 de l'ordre du jour)

9. Les experts et les délégations ont à nouveau souligné la contribution que l'IED avait apporté et pouvait apporter au progrès socioéconomique, en particulier pour l'emploi et la balance des paiements, les transferts de compétences et de technologie, la concurrence et le renforcement des capacités productives, surtout dans les pays émergents. Si ces retombées positives étaient particulièrement bienvenues dans l'environnement actuel, marqué par la crise économique et financière mondiale, beaucoup de pays ont néanmoins exprimé leurs préoccupations et leurs hésitations concernant les types de politiques les mieux à même d'attirer l'IED et d'assurer sa contribution au développement. La mise en commun des expériences et des meilleures pratiques en matière de politiques d'investissement était donc particulièrement souhaitable, et les participants ont salué les initiatives de la CNUCED à cet égard à la fois pour mettre en œuvre le projet sur les meilleures pratiques (lancé à la douzième session de la Conférence à Accra) et pour ménager la possibilité d'un échange de vues au cours de la session de 2009 de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.

10. Dans le contexte de la crise économique et en tenant compte des mesures d'incitation budgétaires appliquées par les gouvernements, les participants ont examiné le rôle de l'IED dans le financement des projets d'infrastructure, en particulier pour les routes et l'électricité. Si les avantages qu'il y avait à utiliser l'IED à cet effet (compte tenu de la pénurie de crédit intérieur) étaient largement reconnus, certains ont souligné la nécessité de plans directeurs pour optimiser la contribution de l'IED au développement. Il était jugé essentiel dans ce contexte de définir les politiques les mieux adaptées et la progressivité et le rythme les plus judicieux – question qui intéressait en particulier les PMA. Il était aussi jugé important de préparer le secteur privé à des partenariats public-privé de longue durée dans le domaine des infrastructures.

11. Une autre question liée à la crise actuelle était celle des engagements pris récemment à la réunion du G-20 d'éviter d'élever des obstacles au commerce international et à l'investissement. Les participants se sont félicités de ces engagements, et du fait que leur application serait surveillée par les organisations internationales compétentes.

12. Afin d'attirer l'IED, les participants ont mis en relief la nécessité d'avoir des organismes efficaces de promotion de l'investissement qui, entre autres, mettent à la disposition des investisseurs étrangers un «guichet unique». Un mécanisme bien conçu de promotion de l'investissement était un outil précieux pour donner aux investisseurs étrangers une image plus attrayante, ou pour améliorer le profil des petits pays en développement. Les participants ont souligné qu'il était souhaitable pour attirer l'IED d'appliquer des règles simples et transparentes en matière d'investissement, et des exemples de pays qui avaient obtenu de réels succès dans ce domaine ont été cités. Certains pays ont indiqué qu'ils avaient raccourci certaines procédures et qu'ils occupaient désormais une meilleure place dans le rapport «Doing Business» établi par la Banque mondiale. Les capacités et l'efficacité administratives étaient cruciales pour créer un environnement propice à l'investissement étranger, et de nombreuses délégations ont fait part de l'expérience de leur pays à cet égard, y compris dans la formation des fonctionnaires. Il était jugé important, globalement, de veiller à ce que les mesures d'encouragement de l'IED n'aboutissent pas à une «surenchère à rebours».

13. Les participants ont examiné, entre autres questions, le rôle de l'État dans la gestion de l'IED dans l'intérêt de l'économie locale. D'une part, l'envolée de l'investissement étranger avant la crise avait certes induit d'importants apports d'IED, mais les pays d'accueil ne profitaient pas pleinement de ces investissements, par exemple sous la forme de transfert de technologie. Faute de cadres stratégiques et réglementaires appropriés, de capacités administratives suffisantes et de portefeuilles de projets bien préparés, les résultats dans le long terme pouvaient se révéler décevants. Pour éviter cela, les participants ont recommandé des directives ou des conditions spécifiques pour l'IED afin que celui-ci déploie tous ses effets au niveau local. Par exemple, les gouvernements hôtes pourraient appliquer en parallèle des politiques à l'intention des PME afin de s'assurer qu'elles aient la capacité de constituer des réseaux grâce à l'IED et de profiter d'autres retombées positives pour le pays. D'autre part, certaines délégations ont insisté sur le caractère spontané des retombées positives que l'IED avait provoquées dans leur pays, et elles considéraient qu'il fallait être ouvert en général à l'investissement étranger et chercher à perfectionner l'ensemble des infrastructures des pays et leurs ressources humaines, en particulier celles qui présentaient les compétences requises par les investisseurs étrangers.

14. Les participants ont passé en revue les meilleures pratiques pour attirer l'IED et pour le mettre au service du développement. Il leur a été rendu compte de l'expérience du groupe de travail du G-8+5 chargé de l'investissement, dialogue qui s'inscrivait dans un nouveau partenariat entre les pays afin de forger une vision commune concernant l'investissement étranger, et en particulier les politiques, les réglementations et les pratiques commerciales à mettre en œuvre. Les parties prenantes à ce dialogue s'étaient surtout intéressées aux stratégies pour optimiser les effets de l'investissement étranger en tant que moteur du développement économique et de l'amélioration du niveau de vie, en soulignant l'importance d'institutions et de politiques propres à tirer pleinement parti de l'IED pour le développement durable et à faire en sorte que le processus de mondialisation soit équitable et solidaire. Les parties prenantes au dialogue ont également relevé que la multiplication des traités bilatéraux et autres accords internationaux d'investissement pourrait soulever la question de la cohérence du système, et elles pensaient donc qu'il serait judicieux d'étudier l'utilité possible d'un cadre multilatéral. Des pays ont fait part de leur expérience en matière d'accords internationaux d'investissement, en indiquant comment ces accords contribuaient à attirer l'IED ou à contrer les tendances protectionnistes, y compris dans la crise actuelle.

15. Les participants ont souligné le rôle de la coopération Sud-Sud pour mieux diffuser les stratégies d'IED dans les pays en développement. Les représentants de certains pays ont mentionné des projets de coopération avec des pays voisins pour donner une image plus positive et plus attrayante des investissements dans la région, et les participants ont été invités à prendre connaissance par eux-mêmes de diverses initiatives réussies pour attirer l'IED.

16. Les participants ont salué les efforts déployés par la CNUCED pour aider les pays à améliorer leur cadre institutionnel en vue d'attirer l'IED et de renforcer sa contribution au développement. De nombreux participants ont félicité la CNUCED pour l'assistance technique et les services consultatifs qu'elle fournissait dans le domaine des politiques d'investissement et ont dit qu'ils appuyaient ces activités au plus haut niveau de décision. On attachait une grande importance aux travaux de la CNUCED à l'appui des activités de formation collective par ses publications sur les meilleures pratiques en matière d'IED, y compris en relation avec la présente réunion. La CNUCED était indispensable pour aider à concevoir des politiques permettant de faire face à la situation actuelle, et la collaboration entre la CNUCED et l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) pour organiser la session était considérée comme une initiative prometteuse.

17. Un participant a indiqué que pour son pays la crise financière était imputable au premier chef à une faillite systémique, qui était peut-être la cause du recul des investissements.

3. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation

(Point 3 a) i) de l'ordre du jour)

18. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission était saisie du «Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation sur sa première session» (TD/B/C.II/MEM.1/4). La session s'était tenue à Genève du 20 au 22 janvier 2009. M. Miguel Angel Alcaine Castro (El Salvador), Président de la Réunion d'experts, a présenté le

rapport de la session. Il s'est déclaré satisfait de la qualité de la participation et de l'organisation novatrice de travaux. Quelque 167 experts de 62 pays avaient assisté à la Réunion, qui était un organisme de pointe pour les questions relatives à l'entreprise. Un forum en ligne avait été installé pour encourager le travail en réseau et recueillir les idées des experts qui ne pouvaient pas se rendre à Genève.

19. Le Président a indiqué que les experts avaient examiné les éléments principaux d'une politique d'entrepreneuriat et des stratégies visant à encourager l'entrepreneuriat, l'innovation et le renforcement des capacités. Afin de promouvoir l'entrepreneuriat, les experts avaient estimé qu'il fallait s'attacher à sensibiliser les esprits, aider les esprits créateurs à concrétiser les possibilités existantes et permettre à ceux qui prenaient le risque de fonder une entreprise de survivre et de se développer. Les éléments principaux de la stratégie étaient les suivants: a) partenariats public-privé; b) produits de financement stratégique; c) services consultatifs; d) formation à l'entrepreneuriat par le biais de programmes comme EMPRETEC et d'un enseignement dispensé très tôt; e) création de réseaux de chefs d'entreprises et d'innovateurs ayant réussi.

20. Concernant le renforcement des capacités en science, technologie et innovation, les débats des experts étaient axés sur le rôle de l'innovation ouverte et sur la mobilisation de la science, de la technologie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat pour la lutte contre la pauvreté. Les approches de l'innovation fondées sur l'ouverture pouvaient être utiles aux pays en développement, à condition que les cadres réglementaires de la propriété intellectuelle soient mis à jour de manière à protéger les droits et à faciliter les échanges et la collaboration. Dans certains cas, il fallait envisager une nouvelle méthode d'approche de la politique d'innovation. Le Président de la Réunion d'experts a indiqué que les résultats de différentes expériences nationales avaient été présentés. Ainsi, une modification de la réglementation avait amélioré la création d'entreprises en réduisant le nombre des formalités au Mozambique et au Sénégal, tandis qu'au Brésil et en Italie une nouvelle politique d'entrepreneuriat avait permis aux entreprises d'accéder respectivement aux marchés publics et aux prêts bancaires. Des innovations très intéressantes inspirées de politiques d'ouverture au Brésil et en Chine avaient été présentées aussi.

21. Les experts ont pris l'initiative de recommander les thèmes à aborder lors des futures sessions de la Réunion pluriannuelle, et demandé à la Commission de bien vouloir approuver ces thèmes.

22. Le Président de la Réunion d'experts a indiqué que les experts avaient décidé de constituer des réseaux consacrés à des thèmes précis, d'entreprendre des examens collégiaux volontaires après mai 2010 et de dresser un inventaire de bonnes pratiques en ligne et formulé différentes propositions de coopération. Il avait été proposé d'améliorer la collaboration avec le système des Nations Unies, d'examiner la possibilité d'utiliser des transcriptions en temps réel et de faire du forum en ligne un élément permanent des travaux de la Réunion d'experts.

4. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale
(Point 3 a) ii) de l'ordre du jour)

23. La Commission a examiné le «Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale, sur sa première session» (TD/B/C.II/MEM.2/3). La session s'était tenue les 4 et 5 février 2009.

24. M. Johan van Wyk (Afrique du Sud), Vice-Président-Rapporteur de la Réunion d'experts pluriannuelle, a présenté les conclusions de la session. Il a souligné le développement de l'IED Sud-Sud, l'incidence de la crise économique mondiale sur cet IED, et les relations entre l'IED et l'intégration régionale. L'IED en provenance des pays en développement avait grandi rapidement en vingt ans, et sa part dans le total mondial était passée de 8 % en 1990 à 14,7 % en 2007. Le nombre des pays investisseurs du Sud avait augmenté aussi et une bonne part de l'IED des pays en développement était destinée à d'autres pays en développement. L'IED Sud-Sud était une source d'investissement non négligeable pour certains PMA. Par ailleurs, l'intégration régionale pouvait être bénéfique à l'IED et à l'investissement intrarégional, mais de façon variable selon les régions, en fonction du degré d'intégration et des complémentarités économiques, ainsi que de la réaction des sociétés transnationales aux nouvelles réalités économiques des groupements régionaux. La crise économique en cours risquait d'influencer les courants d'IED Sud-Sud, mais cette influence serait probablement différente, par sa nature et son extension, d'une région à l'autre.

25. Le Vice-Président de la Réunion d'experts a insisté sur les principales recommandations faites par les experts. Ceux-ci avaient recommandé en particulier de promouvoir activement les initiatives Sud-Sud en matière d'investissement et à la CNUCED de faire de nouvelles recherches analytiques sur l'IED Sud-Sud et l'intégration régionale, notamment en étudiant la nature précise de ses impacts et de ses effets principaux sur les pays pris individuellement et sur les régions. Les experts avaient estimé que la CNUCED devait aussi évaluer l'utilité des traités bilatéraux et de l'examen des politiques d'investissement pour attirer les investissements, dans une perspective Sud-Sud. Le Vice-Président a souligné un certain nombre d'autres recommandations spécifiques visant à faciliter la croissance de l'IED Sud-Sud et à accroître la contribution de cet IED à l'intégration régionale.

5. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement
(Point 3 a) iii) de l'ordre du jour)

26. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission était saisie du «Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement sur sa première session» (TD/B/C.II/MEM.3/3), qui traitait des rapports entre le développement et la réglementation internationale des investissements. La réunion s'était tenue les 10 et 11 février 2009.

27. M. Joannes Tandjung (Indonésie), Vice-Président-Rapporteur de la Réunion d'experts pluriannuelle, a présenté son rapport à la Commission. Il a félicité la CNUCED du succès de la réunion, tant pour la participation (plus de 220 experts de 82 pays, dont plus de la moitié étaient des pays en développement) que pour ses modalités extrêmement souples puisqu'on s'était

écarté des exposés faits par des participants ou des spécialistes au profit d'un débat et d'un échange de données d'expérience riches et approfondis. Le Vice-Président a estimé que la réunion venait en temps opportun étant donné que le processus de réglementation des investissements à l'échelle internationale ne cessait de s'accélérer et étant donné la crise en cours. Ainsi qu'on l'avait expliqué au cours de la réunion, les accords internationaux d'investissement pouvaient contribuer à endiguer la marée montante des dangers protectionnistes et à attirer l'IED, question particulièrement importante face au recul des courants d'IED dans le monde. Le Vice-Président a rappelé les suggestions qui avaient été faites au cours de la réunion, visant notamment à minimiser les risques découlant du règlement des différends entre investisseurs et États, à corriger le manque de cohérence dans les règles gouvernant les accords internationaux d'investissement et maintenir les réunions sur une périodicité annuelle.

6. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR)
(Point 3 b) de l'ordre du jour

28. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission était saisie du «Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-cinquième session» (TD/B/C.II/ISAR/51). La session s'était tenue du 4 au 6 novembre 2008.

29. M. Nelson Carvalho (Brésil), Président de l'ISAR, a participé à la session de la Commission par visioconférence et présenté le rapport du Groupe d'experts. L'ISAR avait franchi une étape importante lorsqu'il avait tenu sa session anniversaire, la vingt-cinquième, en novembre 2008. La session avait été un grand succès tant par son organisation que par la teneur des débats. Le Président a souligné l'importance croissante de l'ISAR dans la confrontation du défi posé par la crise financière qui mettait à rude épreuve la confiance des investisseurs dans les rapports et la comptabilité des sociétés. Il a développé le point principal inscrit à l'ordre du jour ainsi que d'autres sujets traités par le Groupe d'experts au cours de la session, puis il a donné des précisions sur d'autres activités menées par le secrétariat de la CNUCED pour le Groupe d'experts: différentes conférences ou ateliers, des publications et une liaison avec d'autres organisations internationales. Pour conclure, le Président a invité les États membres à apporter une contribution additionnelle au programme de travail de l'ISAR afin que le secrétariat de la CNUCED puisse répondre à la demande toujours croissante de nouveaux travaux, particulièrement dans le domaine du renforcement des capacités.

7. Création d'un environnement propice au renforcement des capacités productives
(Point 4 de l'ordre du jour)

30. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Président, qui a invité le Secrétaire général de la CNUCED à développer le sujet par quelques observations liminaires. Le secrétariat de la CNUCED a fait un exposé sur la question, en précisant que l'objectif du débat était l'efficacité administrative et son incidence sur la relance des capacités productives en temps de crise. L'efficacité administrative revêtait trois aspects principaux: transparence, simplification, et automatisation des procédures administratives liées à la vie des entreprises (l'automatisation était aussi appelée souvent «administration électronique»). Le secrétariat a illustré l'utilisation du système de «réglementation en ligne» de la CNUCED, qui était un logiciel d'administration

publique clefs en main qui permettait aux gouvernements de présenter les procédures administratives en ligne; beaucoup des exemples présentés par la suite au cours des délibérations concernaient ce système.

31. Le Président a donné la parole à de nombreux représentants de pays en développement et de pays développés qui ont fait des commentaires sur différents aspects de la question de l'efficacité administrative (voir liste des participants en annexe). La plupart des intervenants ont retracé l'expérience acquise par plusieurs États membres dans la création d'un «guichet unique» permettant de regrouper et de rationaliser les applications concernant la création d'entreprises et leur fonctionnement.

32. La plupart des intervenants ont souligné l'importance de l'efficacité administrative pour alléger les dépenses administratives qui grevaient le budget des entreprises, stimuler les capacités productives et orienter des chefs d'entreprise vers le secteur structuré de l'économie. Certains ont vu dans l'amélioration de cette efficacité un moyen utile d'atténuer les malversations administratives et de lutter contre la corruption.

33. La plupart des intervenants ont insisté sur le rôle des nouvelles technologies, particulièrement celles de l'Internet (y compris le système de réglementation en ligne de la CNUCED), comme moyen important d'améliorer la transparence et l'efficacité dans la conduite des procédures administratives indispensables. Beaucoup ont souligné le fait que l'emploi des nouvelles technologies appelait et même exigeait de nouvelles réformes des procédures.

34. Plusieurs intervenants ont abordé des questions plus générales touchant l'efficacité administrative, notamment la nécessité de maintenir la qualité du système de réglementation tout en réduisant ou en rationalisant les procédures. Un soutien politique de haut niveau était indispensable pour entreprendre et institutionnaliser les modifications du cadre réglementaire et des structures, processus et pratiques administratifs. On a évoqué aussi la nécessité d'envisager l'efficacité administrative dans des programmes de réforme plus étendus, afin que les grandes réformes structurelles soient compatibles avec les réformes administratives au niveau de base.

35. Les intervenants ont fait part d'un certain nombre de constatations découlant de leur expérience:

a) L'amélioration de l'efficacité administrative et la création de «guichets uniques» adaptés aux besoins des clients aidaient les entreprises du secteur non structuré à rationaliser leurs activités;

b) L'amélioration de l'efficacité et de la transparence administratives réduisaient la corruption;

c) La mise en œuvre des «guichets uniques» et de la technologie Internet clarifiait les formalités et procédures pour les investisseurs locaux comme pour les investisseurs étrangers, abaissant ainsi les obstacles administratifs à l'investissement;

d) L'emploi de la technologie Internet améliorait sensiblement la transparence des opérations administratives;

e) Dans certains pays, la présence d'un guichet unique avait nettement stimulé le taux d'enregistrement de nouvelles entreprises, même pendant la crise financière en cours (un pays a fait état d'une augmentation de 50 % d'une année à l'autre).

36. Les principales recommandations formulées au cours du débat sont les suivantes:

a) Les pays doivent créer des «guichets uniques» pour la création d'entreprises et les autorisations d'investissement en faisant appel au maximum à la technologie Internet;

b) Les gouvernements doivent créer des guichets uniques dans le cadre d'un processus de réforme plus large;

c) Les gouvernements doivent songer à associer des membres du secteur privé à la conception (et éventuellement à la mise en place) des guichets uniques afin de garantir que ceux-ci répondent bien aux besoins des utilisateurs;

d) La transparence est indispensable à l'efficacité administrative et la notion de «droit administratif global» serait utile pour diffuser des directives sur la transparence administrative;

e) Les pays doivent procéder à des échanges de données d'expérience dans le cadre d'un processus permanent d'amélioration visant à définir de nouveaux outils (particulièrement des outils logiciels) et de nouveaux moyens de rationaliser les procédures administratives sans sacrifier la qualité de la réglementation. Il faudrait en particulier encourager la coopération Sud-Sud.

37. Un pays développé ayant une grande expérience de la création d'un guichet unique pour l'enregistrement des entreprises a annoncé qu'il était disposé à partager son expérience et son savoir-faire en organisant des démonstrations dans les pays en développement. Plusieurs pays en développement qui avaient mis au point des solutions réussies pour améliorer l'efficacité administrative ont offert leur aide à d'autres pays en développement qui seraient désireux d'appliquer des solutions analogues.

38. Une délégation a demandé à la CNUCED de publier – si possible sur le World Wide Web – davantage d'informations et d'ouvrages de référence sur les bonnes pratiques qui avaient été mentionnés mais qui n'étaient pas disponibles pendant la réunion.

39. À ce sujet, le secrétariat de la CNUCED a annoncé l'installation d'un nouveau site pour l'échange entre les pays de bonnes pratiques et politiques en matière d'efficacité administrative; ce site, intitulé «Business Facilitation Exchange», pourrait être consulté à partir de juillet à l'adresse: www.businessfacilitation.org.

8. Examen de la politique d'investissement de la République dominicaine

(Point 5 de l'ordre du jour)

40. Cette partie de la réunion a été consacrée à l'examen de la politique d'investissement (EPI) de la République dominicaine (UNCTAD/ITE/IPC/2007/9).

41. Le Secrétaire général de la CNUCED a noté avec satisfaction la forte participation du Gouvernement dominicain et a félicité les autorités des progrès accomplis sur le plan de la modernisation économique. Il a souligné en particulier la contribution des IED à la formation de capital et à la création d'emplois, ainsi que le rôle essentiel qu'ils avaient joué pour permettre à ce pays de diversifier son économie, jusqu'alors fondée sur les produits de base agricoles, et de devenir une plate-forme d'exportation de produits manufacturés.

42. Les pays membres considéraient unanimement que la République dominicaine avait accompli des progrès considérables depuis dix ans sur le plan des réformes économiques, de la stabilisation de l'économie ainsi que de la libéralisation des régimes d'investissement et d'échanges. Au nombre des principales améliorations apportées au cours de la décennie écoulée figuraient notamment la modernisation des lois dans des domaines tels que la protection de la propriété intellectuelle, le droit des sociétés, la concurrence, les marchés publics, l'environnement, la propriété foncière, les télécommunications et les devises. Ces changements avaient été bénéfiques, et les flux d'IED avaient nettement augmenté, tout comme les avantages que le pays pouvait en retirer.

43. Les investissements étrangers directs en République dominicaine avaient progressé à un rythme constant depuis 2004. Les pays membres ont pris note de l'importante diversification des investissements et des activités économiques dans des domaines comme le tourisme, les télécommunications, le secteur manufacturier, les industries extractives, l'électricité et, plus récemment, les investissements dans les biocarburants, les équipements médicaux, les produits pharmaceutiques, les pièces d'automobile et le matériel électronique. L'augmentation des IED en République dominicaine se manifestait également par le fait que certains pays avaient demandé d'engager des négociations sur des accords bilatéraux d'investissement.

44. Suite aux recommandations issues de l'EPI, les pays membres ont souligné que le dessein de la République dominicaine de transformer une nouvelle fois son économie de façon à offrir des activités industrielles et des services à forte valeur ajoutée exigeait un changement d'orientation majeur. Il fallait en particulier réorienter la promotion de l'investissement, fondée auparavant sur une offre de main-d'œuvre bon marché et de généreuses incitations fiscales, pour plutôt mettre en valeur un climat économique propice aux investissements et la qualité de l'infrastructure. Il a aussi été question de la capacité d'adaptation de l'IED face aux chocs exogènes ainsi que de la crise économique et financière qui a suivi, en 2003-2004. Cette crise avait servi de catalyseur à de nouvelles réformes qui avaient permis de stabiliser la transformation économique engagée dans les années 90.

45. Malgré l'ampleur des progrès accomplis, la République dominicaine et d'autres participants ont reconnu qu'il restait de nombreux défis à relever, notamment la réduction de la pauvreté et la mise à niveau d'une infrastructure défailante, particulièrement celle des réseaux électrique et routier. À cet égard, de nombreux pays ont appuyé la recommandation formulée dans l'EPI quant à la nécessité d'établir un lien entre les objectifs en matière d'IED et les objectifs de développement du Gouvernement pour des questions telles que la réduction de la pauvreté, l'éducation, la recherche-développement et la possibilité d'attirer des IED de qualité, par exemple pour certains services et le tourisme haut de gamme.

46. Les investisseurs participant au débat ont confirmé l'effet positif des nouvelles conditions d'investissement, comme le démontraient les nouveaux investissements qu'ils avaient faits dans des domaines tels que les télécommunications, les services, les industries extractives, le tourisme et l'industrie du vêtement. Les participants estimaient unanimement que la mise en œuvre des nouvelles lois, en particulier concernant les permis environnementaux sur la propriété foncière, la gouvernance, la propriété intellectuelle et l'immigration, présentait toujours certaines lacunes. Plusieurs pays ont noté l'absence d'une loi sur la concurrence jusqu'en 2008 et indiqué que la concurrence demeurait une question essentielle. (La CNUCED fournissait déjà une assistance pour établir une autorité de la concurrence dans le cadre du suivi de l'EPI.) Il fallait également améliorer le régime fiscal, au moyen de mesures qui permettraient par exemple d'établir des zones franches et de traiter toutes les entreprises de la même manière en les faisant bénéficier de taux d'imposition des sociétés concurrentiels.

47. À la suite des recommandations de l'EPI, il a été signalé que le Code de l'investissement devait être révisé afin: a) de supprimer les anachronismes; b) d'améliorer les dispositions de la loi régissant les IED qui concernaient le traitement et la protection; c) d'offrir des garanties relativement à l'expropriation; et d) de faciliter l'accès aux mécanismes nationaux et internationaux de règlement des différends.

48. Les investisseurs et les pays membres ont souligné qu'il fallait renforcer le cadre institutionnel des investissements et créer un système national de promotion de l'investissement afin d'améliorer la coordination entre les différentes entités chargées de la promotion de l'investissement (Ministères du tourisme, de l'agriculture et des industries extractives, autorités chargées de la réglementation et autres organismes gouvernementaux). Le Centre des exportations et de l'investissement de la République dominicaine (CEI-RD) avait joué un rôle important pour attirer davantage les IED. Toutefois, d'après l'EPI, la réalisation des objectifs gouvernementaux exigeait l'adoption d'une nouvelle approche systémique et la création d'un nouveau ministère de l'investissement pour donner une forte impulsion politique.

49. Les autorités dominicaines ont insisté sur le fait que leur pays avait déjà accompli certains progrès dans la mise en œuvre des différentes recommandations, grâce à l'assistance de la CNUCED et au soutien des donateurs (en utilisant un modèle d'accord bilatéral d'investissement qui existait déjà). De surcroît, la République dominicaine avait: a) fait des progrès dans la révision de la loi sur l'investissement; b) établi une nouvelle méthodologie pour recueillir des données sur les IED; c) élaboré une nouvelle loi sur la concurrence et créé une autorité compétente; d) accordé un soutien aux entreprises nationales (EMPRETEC); et e) fait appel au soutien continu de la communauté des donateurs afin de poursuivre la mise en œuvre des recommandations de l'EPI. La CNUCED a confirmé son engagement de fournir une assistance pour les mesures de suivi des recommandations acceptées par le Gouvernement.

9. Examen de la politique d'investissement du Nigéria

(Point 5 de l'ordre du jour)

50. Cette partie de la réunion a été consacrée à l'examen de la politique d'investissement du Nigéria (UNCTAD/DIAE/PCB/2008/1).

51. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général a noté que, alors que les IED pouvaient être un puissant moteur de développement, ce potentiel était nettement inexploité dans le cas du Nigéria. Les IED avaient grandement contribué à la formation de capital, aux exportations et à l'obtention de recettes fiscales provenant du secteur pétrolier ainsi qu'au développement des télécommunications et de l'infrastructure portuaire. En revanche, les investissements étrangers directs n'avaient eu que peu d'incidence sur les secteurs agricole et manufacturier. Le Nigéria pourrait donc profiter davantage des possibilités que lui offraient son important marché local et régional, ses ressources naturelles, les revenus tirés du pétrole, des éléments économiques déterminants et son très libéral régime d'IED.

52. La CNUCED a encouragé le Gouvernement à mettre en place des politiques visant à stimuler la croissance dans les secteurs autres que celui du pétrole, à promouvoir les activités à plus forte valeur ajoutée de sociétés transnationales et à établir des liens avec les entreprises locales. On estimait que le Nigéria devait aussi chercher à devenir un centre des affaires pour l'Afrique tout entière. À cette fin, l'EPI recommandait cinq mesures clefs: a) améliorer le cadre réglementaire (notamment par une réforme de l'administration foncière et du régime fiscal); b) accroître l'investissement dans le capital physique et humain; c) mettre à profit l'intégration régionale et réviser le tarif douanier; d) promouvoir les relations interentreprises et les capacités industrielles locales; et e) renforcer et coordonner les institutions chargées de l'investissement et des questions s'y rapportant.

53. Le Gouvernement a accueilli favorablement l'EPI, le jugeant opportun et utile pour son processus de réforme. Il a indiqué que les IED pourraient permettre de réaliser les objectifs du Programme en sept points du Président et de l'Initiative Vision 2020.

54. À cette fin, le Gouvernement nigérian avait pris des moyens considérables et affecté des ressources pour renforcer la coordination des institutions chargées de l'investissement, améliorer la primauté du droit, accroître la sécurité et lutter contre la corruption. Reconnaisant les sérieuses lacunes existant dans l'approvisionnement en électricité et l'infrastructure de transport, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre les réformes pour améliorer le cadre réglementaire et stimuler l'investissement étranger dans ces domaines. Il a souligné que les fonctionnaires nigériens étaient prêts à aider les investisseurs.

55. Les pays membres et les investisseurs participant au débat ont commenté favorablement leurs relations d'affaires avec le Nigéria. Ils ont souligné que ce pays avait réussi à rétablir la stabilité politique et les éléments économiques déterminants, qu'il s'était engagé à procéder à des réformes et qu'il s'était efforcé de lutter contre la corruption à tous les niveaux. Tous les intervenants ont souligné l'importance stratégique du Nigéria pour ce qui était du potentiel commercial, de l'offre de main-d'œuvre et de ressources naturelles. Le secteur bancaire en pleine expansion a été présenté comme un bon exemple des progrès accomplis par le Nigéria pour améliorer les conditions de l'activité commerciale.

56. Les intervenants ont appuyé les recommandations de l'EPI sur la nécessité, pour le Gouvernement, de continuer à investir dans la modernisation des principales infrastructures et dans le développement du capital humain. Ces deux questions ont été jugées essentielles pour accroître l'attractivité du Nigéria s'agissant des IED et permettre au secteur de production local d'en tirer un meilleur parti.

57. Les pays membres et les investisseurs ont demandé que d'autres améliorations soient apportées au cadre juridique et réglementaire, en particulier dans les domaines des permis d'investissement, du perfectionnement des connaissances, de l'accès à la propriété foncière et des délais de traitement par les services douaniers. Les délégués ont exprimé leurs préoccupations face au protectionnisme commercial. Il a été souligné que le Gouvernement avait un important rôle à jouer pour promouvoir le dialogue entre les secteurs public et privé et améliorer l'image du Nigéria en tant que destination intéressante pour l'investissement. Les investisseurs ont appelé de leurs vœux un meilleur partenariat entre le Gouvernement et le secteur privé pour corriger les lacunes des conditions d'investissement, notamment en ce qui concernait les pénuries d'électricité et le développement du capital humain.

58. Le Gouvernement nigérian a confirmé qu'il s'engageait fermement à mettre en œuvre les recommandations de l'EPI et à aller de l'avant avec le plan d'action élaboré par la CNUCED, qui figurait dans le Livre bleu sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement au Nigéria.

10. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 6 de l'ordre du jour)

59. L'Administrateur chargé de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté un rapport sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux domaines d'activité de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Après avoir passé en revue les activités de la Division en 2008, il a présenté l'orientation stratégique de son programme. En s'appuyant sur l'exemple concret des sept principaux produits de la Division (Rapport sur l'investissement dans le monde, Statistiques relatives à l'IED, Examens de la politique d'investissement, études de la CNUCED relatives aux accords internationaux d'investissement, à la facilitation des investissements, à l'ISAR et à la création d'entreprises), il a expliqué comment les synergies entre les trois piliers des travaux de la CNUCED s'exerçaient et se renforçaient. L'Administrateur a exposé l'action soutenue visant à mobiliser des ressources extrabudgétaires, rappelant à la Commission le nombre croissant de demandes à satisfaire en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités. Cet exposé a été suivi d'un débat animé au cours duquel les délégations ont reconnu l'impact des travaux de la Division de l'investissement et des entreprises. En particulier, une délégation a rendu compte d'une réunion sur le droit des investissements en Amérique latine organisée avec l'aide de la CNUCED et des activités qui ont suivi. Plusieurs délégations ont salué comme étant exemplaire le compte rendu du secrétariat sur la mise en œuvre des recommandations et sur le renforcement des synergies entre les trois piliers.

B. Décision de la Commission

60. La Commission a adopté les conclusions concertées reproduites au chapitre I. Elle a décidé de renvoyer à la Commission du commerce et du développement l'examen d'un paragraphe de ses conclusions, qui traite de la coopération Sud-Sud, et notamment de l'intégration régionale, dans le contexte de la crise économique mondiale.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

61. La première session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 4 mai 2009, par M. Eduardo Ernesto Sperisen-Yurt (Guatemala), Président de la Commission.

B. Élection du Bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

62. À sa 1^{re} séance plénière, le 4 mai 2009, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Eduardo Ernesto Sperisen-Yurt (Guatemala)

Vice-Présidents: M. Rui Livramento (Angola)
M. Jorge Ferrer (Cuba)
M^{me} Rubanti Ariyaratne (Sri Lanka)
M^{me} Andriani Falkonaki-Sotiropoulos (Grèce)
M^{me} Heli Niemi (Finlande)

Rapporteur: M^{me} Madina Karabaeva (Kirghizistan).

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 2 de l'ordre du jour)

63. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire suivant, distribué sous la cote TD/B/C.II/1.

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles:
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement;

- b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication;
 - c) Rapports des réunions d'experts à session unique.
4. Création d'un environnement propice au renforcement des capacités productives.
 5. Échange d'expériences: examens de la politique d'investissement, enseignements et meilleures pratiques.
 6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
 7. Questions diverses.
 8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

**D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**
(Point 8 de l'ordre du jour)

64. À sa séance plénière de clôture, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir, sous la direction du Président, la version finale du rapport après la session.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session:

Afghanistan	Inde
Afrique du Sud	Indonésie
Algérie	Iran (République islamique d')
Allemagne	Iraq
Arabie saoudite	Italie
Argentine	Israël
Autriche	Jamaïque
Azerbaïdjan	Japon
Bahreïn	Kenya
Bangladesh	Kirghizistan
Belgique	Lesotho
Bosnie-Herzégovine	Maldives
Brésil	Mali
Burkina Faso	Malte
Burundi	Maroc
Cameroun	Mexique
Canada	Mongolie
Chine	Mozambique
Chypre	Myanmar
Colombie	Népal
Cuba	Nicaragua
Djibouti	Niger
Égypte	Nigéria
El Salvador	Oman
Équateur	Ouganda
Espagne	Pakistan
Estonie	Paraguay
États-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Éthiopie	Pérou
Fédération de Russie	Philippines
Finlande	Pologne
France	Portugal
Grèce	Qatar
Guatemala	République arabe syrienne
Haïti	République bolivarienne du Venezuela
Hongrie	République démocratique du Congo

* La liste des participants porte la cote TD/B/C.II/Inf.1.

République démocratique populaire lao	Suède
République dominicaine	Suisse
République tchèque	Tadjikistan
République-Unie de Tanzanie	Tchad
Roumanie	Thaïlande
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Trinité-et-Tobago
Saint-Siège	Tunisie
Sénégal	Turquie
Serbie	Venezuela (République bolivarienne du)
Sierra Leone	Yémen
Singapour	Zambie
Sri Lanka	Zimbabwe

2. L'observateur de la Palestine était représenté à la session.
3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
 - Centre Sud
 - Communauté d'Afrique de l'Est
 - Communauté européenne
 - Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 - Organisation internationale de la Francophonie
 - Union africaine.
4. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique était représentée à la session.
5. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la session:
 - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:
 - Catégorie générale*
 - BPW International
 - Ingénieurs du monde
 - Ocaproce Internationale
 - Village Suisse ONG
 - Catégorie spéciale*
 - Associations mondiale des organismes de promotion de l'investissement.

7. Les personnes suivantes étaient invitées à la session (point 4 de l'ordre du jour)
- M. Mansour Haidara, Directeur général, Agence de promotion des investissements, Mali
- M. E. Fonseca, Directeur général, Chambre de commerce du Nicaragua
- M. S. Vardanian, Directeur général, Moscow Investment and Export Promotion Agency
- M. C. Lombard, Directeur, Symbiotics Investment, Suisse
- M. J. P. Méan, Vice-Président, Transparency, Suisse
- M^{me} M. Drzeniek, Économiste principale, Forum économique mondial,
Global competitiveness Report
- M. L. Moquin, Chef adjoint, Compétitivité et développement des PME,
Ministère des finances, France
- M. J. C. Silva, Directeur, Confédération des chambres de commerce et d'industrie,
Colombie
- M. I. Tallo, E-governance Academy, Estonie
- M. J. M. Mas, Expert de la réforme des réglementations, Agence des États-Unis
pour le développement international
- M. H. Smahi, Directeur, Ministère de l'intérieur, Maroc
- M. M. Mbarki, Agence de l'Oriental, Maroc
- M^{me} M. Alfaro de Moran, Directrice, Programme présidentiel «El Salvador
Eficiente»/Coordinator of Administrative Innovation
- M. Ngo Hai Phan, Directeur adjoint, Programme de réforme administrative,
Cabinet du Premier Ministre, Viet Nam
- M. R. L. Howse, Professeur, faculté de droit de l'Université de New York
- M. P. Andres-Amo, Policy Analyst, Division de la politique de la réglementation, OCDE
- International Rubber Research and Development Board.
